

Notre-Dame-de-la-Paix, le 21 novembre 2000

Monsieur Alain Cloutier

Président

Commission d'enquête du BAPE sur le projet de ligne à 315 kV

Grand-Brûlé - Vignan par Hydro-Québec

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec)

G1R 6A6

Objet : Le questionnement des citoyennes et citoyens de l'Outaouais et des Laurentides sur l'opportunité de la ligne Grand-Brûlé - Vignan

Monsieur le président,

Je me permets, à titre de citoyen, d'ajouter ma réflexion à celle des citoyennes et citoyens, ainsi qu'à celle des municipalités et organismes que vous avez entendus la semaine passée aux audiences publiques sur le projet de la ligne Grand-Brûlé-Vignan par Hydro-Québec. J'aurais souhaité vous rencontrer lors de cette deuxième partie des audiences, mais mon emploi du temps ne me le permettait malheureusement pas.

Comme vous le savez, par ma position d' élu à divers niveaux, ce dossier a retenu et retient encore toute mon attention depuis les deux années qui ont suivi le grand verglas de janvier 1998. Qui plus est, lors des dernières semaines, et plus particulièrement lors des derniers jours, mon récent emploi du temps m'a fait rencontrer des centaines de citoyennes et citoyens touchés par le projet de bouclage d'Hydro-Québec.

Tous et toutes ont le même questionnement quant à l'opportunité de la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan pour assurer l'approvisionnement hydroélectrique de l'Outaouais. Ce questionnement est de plus une nouvelle donne qui n'avait pas été soulevée en 1998 et 1999.

Surgissent maintenant, depuis le début de l'année, plusieurs questions sur cette opportunité. De surcroît, plusieurs alternatives sont proposées. J'ai été informé que ce questionnement et ces alternatives ont d'ailleurs été au cœur des discussions de vos audiences. Vous aurez ainsi la lourde tâche d'enquêter et de faire les recommandations nécessaires à cet effet.

Personne de l'Outaouais et des Laurentides ne remet en question la nécessité de la sécurisation hydroélectrique de la région de l'Outaouais. Ce que plusieurs remettent en question toutefois,

c'est le moyen utilisé par Hydro-Québec pour y arriver. Compte tenu que les discussions portent maintenant essentiellement sur l'opportunité de la ligne, il est primordial qu'il n'y ait aucun doute sur le présent projet d'Hydro-Québec. Dans le doute, si minime soit-il, aucun citoyen, aucun organisme, aucune municipalité n'exigera une telle infrastructure.

J'ai été de ceux qui ont toujours cru que la ligne Grand-Brûlé – Vignan était une nécessité. Aujourd'hui, on me questionne sur des alternatives à l'approvisionnement hydroélectrique de l'Outaouais pour lesquelles je n'ai pas de réponse :

- Pourquoi une ligne à 120 kV sur poteau de bois comme celle de Papineauville-Chénéville ne serait-elle pas suffisante en lieu et place d'une ligne à 315 kV avec pylônes?
- La ligne Grand-Brûlé – Vignan servira-t-elle à alimenter l'Outaouais urbain pendant que la ligne actuelle, Chénier-Vignan, par le nouveau poste de l'Outaouais, servira à exporter de l'hydroélectricité à l'Ontario?
- Si le nouveau bouclage avec l'Ontario (Poste Outaouais, avec le poste Hawthorne en Ontario) devenait inopérant en même temps que la ligne Grand-Brûlé – Vignan, en raison de leur localisation dans la même zone climatique, la ligne à 230 kV reliant le poste québécois Quyon (relié à Hull) et le poste ontarien Chats Falls, ne pourrait-elle pas être un bouclage suffisant pour l'Outaouais, considérant qu'elle ne serait pas dans la même zone climatique que la ligne Outaouais-Hawthorne? Y aurait-il donc lieu d'augmenter la capacité de la ligne Quyon à Hull?
- Etc.

Compte tenu de ces interrogations qui demeurent sans réponse, je ne peux que comprendre les préoccupations, les craintes et, malheureusement, la colère des citoyennes et citoyens que je croise quotidiennement. Pour cette raison, je me permets bien humblement de vous faire une suggestion pour laquelle le ministre de l'Environnement [celui-là même qui vous a confié, pour enquête et audience, le présent projet d'Hydro-Québec] doit donner et, j'en suis persuadé, donnera son assentiment.

Il serait opportun de demander une extension de votre mandat afin que votre commission puisse évaluer adéquatement toute cette question de l'opportunité de la ligne Grand-Brûlé – Vignan comme seule solution à la sécurisation de l'approvisionnement hydroélectrique de l'Outaouais. Par le fait même, un budget particulier devrait vous être octroyé afin qu'un comité technique, relevant de votre commission, avec des expertises neutres, puisse vous supporter dans cette démarche. Cet investissement de 175 M \$ nécessite que des experts internationaux viennent faire part de leurs commentaires sur notre réseau actuel et vous donnent leur avis. Les nuisances qu'engendre ce projet, même dans le tracé du moindre impact environnemental, nous oblige à répondre adéquatement aux interrogations que soulèvent nos commettants. Il serait donc dommage, voire inacceptable, qu'à l'issue de votre mandat à la mi-février 2001, les citoyennes et citoyens n'obtiennent pas réponse à toutes leurs questions.

Si vous le jugez à propos, je me mets à votre disposition afin de coordonner nos efforts pour qu'un mandat additionnel en ce sens vous soit octroyé par le ministre de l'Environnement, avant la fin de votre mandat actuel.

Ce dossier qui, malheureusement, a été largement politisé, nécessite un court arrêt qui permettra de faire un pas en arrière afin d'être analysé à une plus grande échelle. D'ailleurs, le choix d'Hydro-Québec pour la variante 2 est la preuve de ce compromis politique car, de mon avis, la variante 1 demeure clairement le tracé du moindre impact environnemental. Par cette variante 2, avec le segment BGC, Hydro-Québec ne visait qu'à rallier la MRC des Laurentides; objectif qu'elle n'a pas atteint. Maintenant, même avec les dernières optimisations, cette variante 2 politique, occasionne des impacts importants pour les citoyens d'Huberdeau, principalement pour le secteur des lacs à la Loutre et Maillé.

En prêtant à cette requête tout l'intérêt qu'elle suscite, vous prêterez à chaque citoyenne et citoyen toute l'attention auquel il a droit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.



Mario Laframboise